Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260528-202651-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE PERTRE
Mairie – 2 place de l'église
35370 LE PERTRE

Nombre de membres titulaires : 15
Nombre de présents : 14
Qui ont pris part au vote : 15

SEANCE DU 28 MAI 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai, le conseil municipal de la commune de LE PERTRE**,** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20h30, après convocation légale du 20 mai 2026, sous la présidence de monsieur Aurélien THÉBERT, le maire.

Étaient présents (14) : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Lorho Pascal, Ronceray Dominique, Groussard Éric, Poirier Anne-Marie, Roulin Anita, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, Monnier Xavier, Serrand Caroline, Bellayer Angélique

Absents excusés (1) : Croissant Élodie
Absents excusés ayant donné pouvoir (1) : Croissant Élodie donne pouvoir à Serrand Caroline
Secrétaire de séance : Bellayer Angélique

2026/51 – Demande de subvention – projet Europ'Raid

M. le Maire présente le projet de 3 jeunes Pertrais souhaitant participer à l'édition 2026 de l'Europ'Raid, tour d'Europe Culturel et Solidaire de 8 000 km à travers 20 pays en 22 jours à bord de la mythique Peugeot 205. Ils sollicitent une subvention de la commune pour ce projet.

M. le Maire précise qu'une somme de 100€ avait été attribuée par le passé à un pertrais pour un projet similaire.
L'association précise qu'elle communiquera sur l'application MonVillage.
Mme Magali Dorgère propose de voir si l'association serait intéressée par la mise à disposition d'une salle pour organiser une collecte de fournitures scolaires.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal décide :

- D'accorder une subvention de 300€ (correspondant au coût du bivouac dans le budget présenté) à ces trois pertrais pour la participation à l'Europ'Raid 2026
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document lié à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire, Aurélien Thébert



